



AVIS

# La décision modificative budgétaire n°1 pour l'exercice 2021

FEVRIER 2021



## Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



## Préambule

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de la Région de **vivre mieux**.

Comme le prévoit le législateur, le CESER est saisi obligatoirement pour rendre un avis sur tous les documents budgétaires de la collectivité régionale.

La présente Décision Modificative a un caractère exceptionnel. Soumise seulement deux mois après le vote du budget primitif, elle permet d'accélérer des financements en utilisant les crédits apportés par l'Etat au titre de la territorialisation de son plan de relance.

Cet avis, s'efforçant de clarifier les enjeux en présence et les moyens mis en œuvre, représente pour notre assemblée un devoir de transparence à l'égard des citoyens d'Auvergne-Rhône-Alpes sur les engagements annuels et pluriannuels.

Une mise en œuvre la plus rapide possible de ces crédits de paiement constitue pour la Région un enjeu majeur au bénéfice des citoyens, des entreprises et des ménages d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Il s'agit en préalable à des opérations de moyens et long termes attendues au Contrat de Plan Etat-Région, de relancer une activité mise à l'épreuve par la crise sanitaire.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

AVIS

2021-05



**Président de la commission**

M. Bernard LAURENT



# SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>L'économie générale du projet de l'Exécutif.....</b>	<b>7</b>
<b>Le budget d'autorisations de programme pluriannuelles nouvelles 822,2 MC .....</b>	<b>8</b>
▶ La territorialisation du plan national de relance :592 M€ en AP et AE.....	9
▶ La déclinaison du plan de relance régional de juillet 2020 .....	9
▶ Les autres autorisations de programme 205,7 M€.....	9
<b>Le budget de crédits de paiement 528,2 MC.....</b>	<b>10</b>
▶ Recettes .....	10
▶ Dépenses en crédits de paiement 528,2 M€.....	11
<b>Les observations du CESER.....</b>	<b>14</b>
Passer du flou d'annonces multiples d'enveloppes globales à la clarté de tableaux de bord pédagogiques et actualisables, pour un meilleur exercice de la démocratie.....	14
L'urgence d'une relance de l'activité appelle la mobilisation la plus rapide des crédits pour répondre aux besoins des territoires, en cohérence mais sans confusion avec des mesures de plus long terme.....	15
Une gouvernance régionale forte sera essentielle pour assurer accélération, qualité, rigueur et partage d'information sur la mise en œuvre des crédits de l'accord de relance.....	17
Articulation avec les territoires.....	17
<b>Remerciements .....</b>	<b>20</b>
<b>Déclaration des groupes.....</b>	<b>21</b>
<b>Résultats des votes .....</b>	<b>28</b>
<b>Contacts .....</b>	<b>35</b>



# Introduction

Le CESER répond à ses obligations légales en se prononçant sur un projet de décision modificative budgétaire singulier à double titre :

- Son calendrier, deux mois seulement après le vote du budget primitif
- Sa complexité et son importance, dépassant les traditionnels ajustements d'une décision modificative budgétaire. Il n'est pas libellé « budget supplémentaire » dans la mesure où, débattu avant le compte administratif, il ne peut pas reprendre l'excédent reporté de l'exercice précédent.

L'assemblée avait pris note dès décembre 2020 lors de la présentation du projet de budget primitif que la Région Auvergne-Rhône-Alpes devrait traduire au plan budgétaire la première annuité d'un concours annoncé par l'Etat aux Régions. L'accord de partenariat du 27 septembre 2020 entre l'Etat et Régions de France, puis une circulaire du premier ministre en date du 23 octobre 2020 avaient en effet annoncé la « territorialisation » par l'Etat d'une partie de l'enveloppe du plan national de relance affiché à hauteur de 100 milliards d'euros pour 2021-2022. Ces crédits visent à surmonter la crise économique à travers des investissements massifs sur des projets prêts à démarrer, et qui devront être engagés dans la comptabilité nationale d'ici fin 2022. Pour l'Etat, ces crédits représenteront par ailleurs la première phase 2021-2022 du CPER 2021-2027, en cours d'élaboration et qui fait l'objet d'une autre saisine du CESER. Pour la Région, ces crédits doivent permettre de maximiser les paiements le plus rapidement possible pour relancer l'activité, en complément du plan de relance régional déjà validé en juillet à hauteur d'un milliard d'euros et dont la déclinaison importante dans le budget primitif se poursuit.

Il est rappelé que le plan de relance national de 100 milliards d'euros comprend un effort propre de l'Etat et une enveloppe de 40 milliards d'euros de contributions européennes ; la territorialisation représentant au sein de ce plan 8 milliards d'euros pour les Régions et 8 milliards d'euros pour les EPCI (contrats de relance et de transition énergétique). De plus, un dispositif européen dit REACT EU annoncé également en septembre épaula l'effort de relance.

L'élaboration de la décision modificative budgétaire a cependant connu d'importantes vicissitudes qui ont contraint les services de la Région à une finalisation tardive avant les séances plénières des deux assemblées régionales de février 2021. En effet, les incertitudes liées à la reprise inattendue de la pandémie à l'automne et des changements incessants lors du cheminement de la négociation avec l'Etat (pour raisons d'agenda ou de demandes multiples des ministères) ont été légion. Ceci n'a permis de stabiliser les éléments d'élaboration de cette décision modificative qu'à la mi-janvier avec la signature à LYON par le Premier Ministre et le Président de la Région d'un accord de relance Etat-Région de 2, 83 milliards d'euros, accord présenté en commission du CESER le 22 janvier.

Le budget primitif 2021 se trouve désormais consolidé considérablement par un projet de décision modificative budgétaire difficile à élaborer mais qui représente un enjeu majeur par son volume de crédits complémentaires : 822 M€ d'autorisations de programme et 522 M€ de crédits de paiement

Au vu de l'enjeu essentiel de ce document pour une reprise d'activité en Auvergne-Rhône-Alpes, malgré une réception tardive, le CESER s'est efforcé de satisfaire au mieux ses obligations de positionnement sur un document complexe dont il a fallu en premier lieu appréhender l'économie générale.



# **L'économie générale du projet de l'Exécutif**



**Le budget d'autorisations  
de programme  
pluriannuelles nouvelles  
822,2 M€**

**DM Autorisations de programme**

En M€	BP	DM			
		Accord Etat-Ré- gion pour la relance	Mesures d'urgence et autres	Plan de relance régionale	Total DM
<b>Autorisations d'engagement</b>					
Formation prof. et apprentissage		85,20	9,30		94,50
Enseignement			6,35		6,35
Fonds européens FSE REACT EU			3,80		3,80
Action économique			12,80		12,80
Autres politiques et dette					
<b>Total d'autorisations d'engagement</b>	<b>1 473,80</b>		<b>32,20</b>		<b>117,50</b>
<b>Autorisations de programme d'investissement</b>					
Formation prof. et apprentissage		5,00	2,40		7,40
Enseignement		8,00	30,00		38,00
Culture sport		26,00			26,00
Santé et action sociale		7,00			7,00
Aménagement du territoire		34,00			34,00
Fonds européens FEDER REACT EU			96,00		96,00
Environnement				17,80	17,80
Transports		417,00			417,00
Action économique		10,00	45,10	6,50	61,60
Autres politiques					
<b>Total d'autorisations de programme d'investissement</b>	<b>2 185,30</b>		<b>173,50</b>		<b>704,70</b>
<b>Total général</b>	<b>3 659,10</b>	<b>592,00</b>	<b>205,70</b>	<b>24,30</b>	<b>822,20</b>

Elaboration CESER

Ce sont 822,2 M€ d'autorisations de programme nouvelles (en investissement et fonctionnement) qui sont ouvertes dans cette décision modificative. Cette enveloppe

s'ajoute aux 3659 M€ d'AP nouvelles déjà votées au budget primitif deux mois auparavant. Le cumul d'AP nouvelles BP+ DM pour 2021 serait ainsi porté à près de 4,5

milliards d'euros. Ce plafond de dépenses pluriannuelles nouvelles à mandater se combine avec le stock d'AP affectées non mandatées au 31 décembre 2020, qui sera



constaté dans le compte administratif et qui pourrait avoisiner le volume de crédits constaté fin 2019 à hauteur de 5 milliards d'euros.

L'enveloppe de 822 M€ d'AP nouvelles proposée en décision modificative comprend trois volets :

- Les crédits les plus à même d'être mandatés en 2021 et 2022 pour la territorialisation du plan de relance national : 592 M€
- La poursuite de la déclinaison du plan de relance régional validé en juillet 2020 : 24 M€
- Les autres autorisations de programme 206 M€

## ► La territorialisation du plan national de relance : 592 M€ en AP et AE

L'accord Etat Région pour la relance signé le 16 janvier représente un volume de crédits à engager avant fin 2022 de 2,83 milliards dont 1,3 milliard Etat et 1,53 milliard Région. Cet accord constitue de fait un ensemble regroupant un accord principal (2,07 milliards d'euros) regroupant 3 axes cohésion, transition énergétique et compétitivité, un accord spécifique sur les compétences à destination des jeunes (128,5 M€) et trois accords ferroviaires.

L'enveloppe propre à la collectivité régionale annoncée le 16 janvier à hauteur de 1,53 milliard d'euros comprend pour partie des crédits déjà ouverts en AP précédemment. Ce sont 592 M€ d'AP nouvelles qui sont ciblées sur des projets relativement prêts dans la décision modificative pour 2021, sans préjuger d'éventuelles ouvertures de nouvelles AP plus tard. Ces crédits sont inscrits au niveau des chapitres budgétaires ; l'individualisation des crédits et les redéploiements éventuels relevant, selon la maturité des projets, des

choix à venir par le comité de pilotage constitué du Président de la Région, du Préfet de Région et du Directeur régional des finances publiques.

L'accord régional Etat-Région pour la relance de janvier 2021 ne doit pas être confondu avec le plan régional de relance de juillet 2020 annoncé à hauteur de 983 M€, dont les ouvertures d'autorisations de programme, déjà lancées pour partie début 2020, se sont poursuivies en juillet (238 M€ ouverts en AP au budget supplémentaire) puis en décembre lors du vote du budget primitif.

Alors que le plan de relance régional de juillet 2020 est concentré sur l'économie, l'accord Etat-Région de janvier 2021 annonce un effort de la Région majoritairement orienté vers les infrastructures de transport. Leur soutien représente 860 M€ ferroviaire + 90,5 M€ routes + 46 M€ vélo et transports en commun = 996 M€, soit 65 % de l'engagement total apporté par la Région dans l'accord.

Au titre de l'enveloppe ouverte en AP dans la décision modificative à hauteur de 592 M€, la répartition est la suivante :

- 417 M€ d'AP nouvelles en faveur des transports, soit 46 % de l'enveloppe régionale annoncée dans l'accord
- 85 M€ d'AP nouvelles en faveur de la formation professionnelle. Ceci traduit l'engagement au titre des années 2021 et 2022 du plan « un jeune, une solution » (76,9 M€ de fonds de concours de l'Etat à la Région) et une compensation de l'Etat à hauteur de 6,8 M€ pour réévaluer en 2021 le barème de rémunération des stagiaires (avant intégration de cette compensation en 2022 dans la dotation générale de décentralisation). Cette enveloppe d'AP apporte le financement de l'accord spécifique Etat-Région pour 2021-2025 en faveur de la mobilisation conjointe pour

l'investissement dans les compétences à destination des jeunes. Cet accord spécifique intégré dans l'accord global du 16 janvier fait l'objet d'une saisine particulière du CESER par l'Exécutif régional.

- 34 M€ d'AP pour l'axe cohésion sociale de l'accord de relance (fonction aménagement du territoire)
- 26 M€ d'AP pour des musées sous maîtrise d'ouvrage régionale (musée des tissus, halle aux blés), le CREPS et des équipements sportifs
- 10 M€ d'AP pour la recherche et les technologies innovantes
- 8 M€ d'AP pour la rénovation énergétique dans les lycées
- 7 M€ d'AP pour les maisons de santé et les centres hospitaliers
- 5 M€ d'AP pour des bâtiments de formation sanitaire et sociale.

## ► La déclinaison du plan de relance régional de juillet 2020

Elle est limitée à 24,3 M€ d'AP nouvelles, dont

- 17,8 M€ pour l'environnement.
- 6,5 M€ pour le soutien aux professionnels du tourisme

Cette déclinaison dans la décision modificative pour 2021 complète celles intervenues :

- Avant la décision de juillet 2020, par anticipation (montant non communiqué)
- En juillet 2020 dans le budget supplémentaire (238 M€ d'AP)
- Au budget primitif 2021 (montant non individualisé).

## ► Les autres autorisations de programme 205,7 M€

Ces autorisations de programme concernent principalement

l'inscription budgétaire des fonds européens REACT EU. Ces fonds accordés à hauteur de 148 M€ (hors gestion 4 M€) sont orientés soit vers la fonction 6 « fonds européens » pour les subventions versées à des tiers (96 M€ en investissement et 3,8 M€ en fonctionnement) soit pour 48 M€ vers d'autres fonctions au regard des

actions en maîtrise d'ouvrage régionale (lycées, formation continue).

Ce sont globalement l'économie (80 M€), les lycées (40 M€), la santé (12 M€), et la formation-emploi (16 M€) qui bénéficient de ces crédits.

Hors gestion des fonds européens, 58 M€ AP sont ouvertes en faveur de l'action économique (45,1 M€ en investissement et 12,8 M€ en fonctionnement), notamment pour l'agriculture et le développement économique.

## Le budget de crédits de paiement 528,2 M€

### Recettes

#### DM 2021 - Recettes

<b>Fonctionnement</b>	
Crédits territorialisation plan national de relance	
<i>Formation professionnelle</i>	46,75 *
Fonds européens React EU	13,1
Action économique	3,25
<b>Total fonctionnement</b>	<b>63,1</b>
<b>Investissement</b>	
Crédits territorialisation plan national de relance	
<i>Services généraux (France Relance)</i>	236,0
<i>Formation pro et apprentissage</i>	2,5
<i>Transports</i>	153,0
Fonds européens REACT EU	65,0
Action économique	8,6
<b>Total investissement</b>	<b>465,1</b>
<b>Total général</b>	<b>528,2</b>

Elaboration CESER

\* Dont plan un jeune une solution 38,45 M€, rémunération stagiaires 6,8 M€ et postes infirmiers et aides-soignants 1,5 M€

**L'essentiel du budget recettes (83 %) relève des crédits accordés par l'Etat au titre de France Relance : 438,25 M€**

Pour une part majeure, à hauteur

de 236 M€, ces crédits ne sont pas fléchés. Inscrits en investissement dans la fonction services généraux, ils devront être ventilés par le comité de pilotage de l'accord Etat-Région pour la relance. Cette enveloppe comprend aussi une enveloppe de 72 M€ attendue depuis l'été, correspondant à la

compensation par l'Etat d'une partie des pertes de recettes fiscales 2020.

Pour plus de 202 M€, ils sont fléchés :

- Vers le plan « un jeune une solution » et la rémunération des stagiaires de formation

professionnelle 46,75 M€ en fonctionnement

- S'agissant du plan « un jeune une solution », une enveloppe de 38,45 M€ est inscrite correspondant à la première annuité de l'ouverture d'AP nouvelles pour 2021-2022.
- Vers des opérations en maîtrise d'ouvrage susceptibles d'être prêtes à démarrer en 2021. Il s'agit de 153 M€ de recettes transport dont 102 M€ pour les routes parfois en maîtrise d'ouvrage déléguée) et 51 M€ en faveur de matériel roulant

ferroviaire. Il s'agit aussi de crédits de l'Etat pour des bâtiments d'établissements de formations sanitaires et sociales (2,5 M€ en investissement sur la fonction formation professionnelle).

### Une enveloppe de fonds européens REACT EU est prévue en recettes à hauteur de 78 M€

Ce sont 65 M€ en recettes d'investissement (FEDER) et 13 M€ en recettes de fonctionnement (FSE)

### D'autres recettes au titre des interventions économiques transversales sont prévues

Une enveloppe de crédits est inscrite à hauteur de 12 M€ dont 3,25 M€ en recettes de fonctionnement et 8,6 M€ en recette d'investissement.

## ► Dépenses en crédits de paiement 528,2 M€

### DM 2021 Dépenses Crédits de paiement y compris FEADER

En M€	BP	DM		
		Accord Etat-Région pour la relance	Mesures d'urgence et autres	Total DM
<b>Crédits de fonctionnement</b>				
Services généraux (assistance technique. REACT EU)			3,20	3,20
Formation prof. et apprentissage (yc formations sanitaires et sociales)		46,75	2,80	49,55
Enseignement			11,35	11,35
Santé et action sociale			5,00	5,00
Fonds européens			0,50	0,50
Action économique			9,20	9,20
Autres politiques et dette				
<b>Total fonctionnement</b>	<b>2 422,60</b>	<b>46,75</b>	<b>32,10</b>	<b>78,80</b>
<b>Crédits de paiement d'investissement</b>				
Formation prof. et Apprentissage		2,50	1,50	4,00
Enseignement		17,00		17,00
Culture sport		27,00		27,00
Aménagement du territoire		26,00		26,00
Fonds européens (yf. FEADER)			65,00	65,00
Transports		212,00		212,00
Action économique			98,40	98,40
Autres politiques et dette				
<b>Total investissement</b>	<b>1 675,60</b>	<b>284,50</b>	<b>164,90</b>	<b>449,40</b>
<b>Total CF et CP</b>	<b>4 098,20</b>	<b>331,20</b>	<b>197,00</b>	<b>528,20</b>

## La première annuité des enveloppes dédiées aux composantes de l'accord de relance : 331,2 M€.

La ventilation proposée est la suivante :

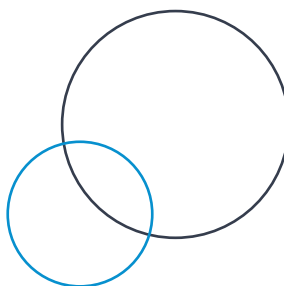
- 212 M€ pour les transports soit la moitié de l'enveloppe ouverte en AP.
- 49,25 M€ en faveur de la formation professionnelle (plan un jeune une solution, rémunération des stagiaires, bâtiments de formations sanitaires et sociales)
- 27 M€ pour la culture et le sport, correspondant à la totalité des AP nouvelles ouvertes
- 26 M€ pour la cohésion sociale
- 17 M€ pour la rénovation énergétique dans les lycées

## Les dispositifs d'urgence et autres mesures 197 M€

Ce sont pour moitié (98,4 M€) des mesures de soutien urgent au développement économique, notamment pour aider les commerçants et accorder des avances remboursables à travers le fonds Région unie.

Il s'agit également dans le cadre de la lutte contre la pandémie, du financement de la contribution régionale au dépistage et à la vaccination (5 M€) ou du soutien au protocole sanitaire renforcé dans les lycées (matériels et personnels).

Enfin, d'autres mesures ont trait à la gestion du fonds européen REACT EU : 65 M€ sont inscrits en dépenses d'investissement sur la fonction 6 « fonds européens » pour les actions donnant lieu à des subventions à des tiers.







## Les observations du CESER

---

---

En préalable, le CESER souhaite exprimer ses vifs remerciements aux services de la Région, à l'écoute de la commission pour l'éclairer sur un document difficile d'accès.

**Passer du flou  
d'annonces multiples  
d'enveloppes globales à  
la clarté de tableaux de  
bord pédagogiques et  
actualisables, pour un  
meilleur exercice de la  
démocratie**

Le CESER est bien conscient de la très grande complexité des négociations avec l'Etat pour bâtir l'accord Etat-Région pour la relance, puis de la recherche de mandements massifs et les plus susceptibles d'être opérationnels à court terme afin de relancer l'activité mise à mal par la crise sanitaire.

Il est vrai que l'élaboration du document a pâti à la fois des nombreux aller-retours avec l'Etat sur l'accord de relance, des interprétations syntaxiques ou comptables différentes, des incertitudes liées à l'évolution de la pandémie et d'un temps restreint de mise au point. Ceci a été compliqué par des définitions différentes de l'Etat et de la Région en matière de comptabilité et de sémantique. Ainsi les engagements comptables que l'Etat souhaite lancer d'ici fin 2022 ne répondent pas à la même définition que ceux de la Région. De plus, les thématiques ouvertes par l'Etat ne coïncident pas avec les fonctions comptables de la Région. A titre d'exemple, le volet écologie de la maquette de l'accord Etat-Région, répondant au cadrage national, porte surtout sur le réseau ferroviaire et les lycées, hors définition régionale de la transition écologique.

Toutefois, le CESER demande que soit satisfaite sa demande exprimée dès décembre dernier d'une mise en perspective des différents dispositifs d'intervention pluriannuelle : plan de relance européen et programmation des fonds européens « classiques » en déclinaison dans les Régions autorisées de gestion ; territorialisation du plan de relance national ; plan de relance régional de juillet 2020 ; contrats de plan Etat-Région 2015-2020 qui s'achèvent ; contrat de plan Etat-Région 2021-2027 en cours d'élaboration...

Une série d'annonces d'enveloppes se sont succédées en juillet 2020 (plan de relance régional) ou en janvier 2021 (accord Etat-Région pour la relance) sans que soient précisés de manière détaillée les crédits déjà ouverts en autorisations de programme avant l'annonce, notamment par anticipation, et les crédits réellement nouveaux. De même, un plan glissant de la consommation des crédits (déclinaison des autorisations de programme en crédits de paiement) est indispensable sous forme de tableaux de bord. En particulier, la déclinaison détaillée du plan de relance régional de juillet 2020 doit être communiquée pour éviter toute confusion avec l'accord de relance de janvier 2021 et permettre d'appréhender leur complémentarité. L'accord de relance lui-même, signé en janvier à hauteur de plus d'1,5 milliard d'euros pour la part Région, doit faire l'objet d'une esquisse de déclinaison distinguant clairement les crédits déjà engagés auparavant, l'enveloppe de 592 M€ d'AP ouvertes en février et le solde ultérieur.

Ceci est essentiel pour la compréhension des conseillers des deux assemblées régionales.

Passer de l'opacité à la clarté, des annonces aux « plans glissants » est également indispensable pour l'ensemble des décideurs, au nom de l'anticipation et de la visibilité sur l'action publique que le CESER appelle de ses vœux de manière récurrente. Il en va du consentement à l'impôt par le contribuable et aussi de l'exercice de la démocratie, au nom de la compréhension par le citoyen de l'action des élus qu'il désigne, tout particulièrement à un moment où la démocratie représentative est parfois contestée et alors que les élections régionales se préfigurent.

**L'urgence d'une relance de l'activité appelle la mobilisation la plus rapide des crédits pour répondre aux besoins des territoires, en cohérence mais sans confusion avec des mesures de plus long terme**

Pour le CESER, c'est de la qualité de l'adéquation de l'intervention publique avec la demande des entreprises et des ménages que dépendront des effets immédiats ou à court terme d'une politique de relance.

Ceci suppose en premier lieu des choix de priorités, en distinguant :

- D'une part des mesures de court terme appropriées pour apporter un effet de rebond en 2021 et 2022 préservant

l'avenir

- D'autre part des mesures à effet structurant pour l'avenir des générations futures, relevant davantage d'une logique de contrat de plan à l'horizon 2027 que de relance.

Le CESER partage donc le choix propre à la Région Auvergne-Rhône-Alpes de séquencer un accord Etat Région pour la relance et un accord stratégique sur le CPER.

Le choix des priorités dans l'accord de relance est lui-même essentiel.

Un certain nombre de thématiques ont été analysées plus précisément par le CESER :

### Dans le volet écologie de l'accord

Ce volet traite surtout de la transition énergétique dans les lycées et du ferroviaire, contrairement à l'annonce sur le contenu global de l'accord.

Précarité énergétique et recherche-développement pour les énergies renouvelables sont prioritaires Aussi le CESER relève-t-il avec intérêt l'enveloppe financière accordée à la rénovation énergétique des bâtiments publics tels que les lycées, en seconde position derrière les transports (293 M€ Région et 150 M€ Etat), tout en rappelant l'importance des besoins dans le secteur résidentiel et tertiaire. Pour le CESER, c'est l'isolation du bâti et les énergies renouvelables pour le chauffage qui seront la condition majeure d'une transition énergétique réussie vers des énergies moins carbonées, au bénéfice des enjeux environnementaux, de la facture énergétique, du pouvoir d'achat des ménages modestes et d'emplois durables.



S'agissant de la biodiversité et la lutte contre l'artificialisation, le CESER souligne l'intérêt des zones humides, de la protection des trames vertes et bleues, des changements de pratiques agricoles et des techniques d'écologie pour assurer continuité et fonctionnalité des milieux naturels.

Pour ce qui regarde les mobilités vertes citées dans l'accord de relance, mais aussi d'autres secteurs non ciblés le CESER encourage vivement la construction d'une filière hydrogène décarbonée ainsi que l'amélioration de la performance des moteurs thermiques pour réduire les polluants.

Le CESER s'étonne cependant que les déchets et l'économie circulaire, cités à juste titre dans l'accord, ne fassent pas l'objet de crédits : la ressource que constitue le déchet doit être valorisée pour trouver sa place dans une économie circulaire.

Plus globalement, le CESER souhaite que la thématique de la transition énergétique et écologique soit positionnée en cohérence avec les autres thématiques, au-delà de tout effet d'annonce.

## En matière de transports

Ce secteur représente 48 % de l'enveloppe cumulée annoncée par l'Etat et la Région dans l'accord de relance : 1 362 M€ sur 2 835 M€. Pour la Région, ceci représente 65 % de son effort propre global : 996 M€ sur 1 537 M€

Le CESER relève dans l'accord de relance des efforts respectifs de l'Etat et de la Région de 462 M€ et de 996 M€. Sur le réseau routier, l'engagement concerne une section routière où la Région intervient en maîtrise d'ouvrage déléguée. D'où des

apports respectifs de 90,5 M€ Région et 35 M€ Etat.

Par contre pour le réseau ferré dont SNCF Réseau est maître d'ouvrage, il est étonnant que la Région assume la charge principale : 388 M€ Etat et 759 M€ Région. Il relève certes qu'une dotation fléchée de l'Etat au titre de France relance apporte 153 M€ pour rééquilibrer un peu, mais seulement en partie, les apports respectifs. Il souhaite que la Région intervenant hors compétences ne subisse pas un transfert de charges de la part de l'Etat à l'issue de la négociation encore en cours.

De plus, le CESER a bien noté les projets listés - qui restent à préciser largement - dans les deux accords ferroviaires Auvergne et Rhône-Alpes, ainsi que les projets entre LYON et ST ETIENNE. Il note qu'un certain nombre d'entre eux sont particulièrement urgents, notamment pour ce qui regarde le nœud lyonnais (plan en cours dit de mobilisation), la liaison Clermont-Paris, ou des voies capillaires pour le fret et peuvent donc trouver place dans un accord de relance qui les boosterait dès lors que les travaux sont prêts à engager. Il se demande néanmoins si tous les projets peuvent être retenus avec le même degré de priorité : seront-ils réellement tous prêts à financer d'ici 2022 ? Compte tenu de l'inertie probable pour préparer de tels chantiers, certains ne devraient-ils pas ressortir davantage du CPER au-delà de 2023 que d'un accord de relance 2021-2022 ? Au contraire, quelles sont les enveloppes relatives aux « coups partis » ?

## En matière culturelle

Outre le financement de la halle aux grains et du musée des tissus, une priorisation des affectations de crédits doit

bénéficier à des objectifs transversaux porteurs d'enjeux forts, et notamment le numérique dans la culture (cinéma, édition, captations de spectacles, etc...).

## En matière d'enseignement supérieur et recherche

Le CESER appelle de ses vœux la meilleure complémentarité entre les sources de financement du secteur : il s'agit de veiller à une articulation efficiente entre CPER et relance afin de soutenir un niveau d'investissement disposant d'un effet levier maximisé.

## En matière sociale

Le CESER est conscient des demandes des acteurs associatifs régionaux œuvrant dans le champ des solidarités. Il souhaite que leurs aides dans le cadre de l'axe « cohésion sociale » de l'accord de relance prennent en compte les publics nouveaux et les besoins décuplés de ces associations. C'est tout particulièrement vrai dans le domaine alimentaire : si les initiatives associatives ont pu répondre aux demandes en augmentation, elles ont constaté rapidement un manque de ressources alimentaires à distribuer. C'est pourquoi le CESER préconise que la puissance publique se mobilise tout particulièrement sur ce point, pour coordonner et permettre la continuité des approvisionnements ; l'accès à des produits de qualité pour manger à sa faim rejoint le principe de l'égalité de dignité de tous

## En matière de tourisme

Le CESER prend acte que la montagne et ses activités touristiques, très impactées par la crise sanitaire ; doit faire l'objet



d'un plan spécifique très prochainement. Pour autant, l'ensemble du secteur touristique n'est pas fléché au niveau souhaitable dans les projets de décision modificative et d'accord de relance.

Au-delà de cette approche sectorielle, pour le CESER, un certain nombre de préoccupations à caractère transversal doivent être respectés pour la mise en œuvre de l'accord de relance :

- La recherche permanente de la cohérence entre les dispositifs et les interventions locales, régionales, nationales et européennes.
- Le souci de ne pas faire de fausse manœuvre en engageant des politiques de court terme contradictoires avec une ambition de long terme dans une objectif de développement durable.
- Le rôle à reconnaître au fait associatif pour la relance : les associations, non citées dans l'accord de relance, représentent 3,2 % du PIB, emploient 10 % des emplois du secteur privé et peuvent apporter un effet levier important grâce à leur implication dans de nombreux secteurs économique, social, environnemental et culturel.
- L'appui et le rôle nécessaires des organisations professionnelles et des chambres consulaires sur le volet économique, pour conduire des

dispositifs ou actions facilement accessibles, en particulier pour les TPE qui constituent les deux tiers des entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

## **Une gouvernance régionale forte sera essentielle pour assurer accélération, qualité, rigueur et partage d'information sur la mise en œuvre des crédits de l'accord de relance**

Le comité de pilotage de l'accord de relance autour du Préfet et du Président de Région doit s'imposer :

- Pour accélérer les mandats des opérations, en simplifiant les dossiers de financement et en les regroupant et en privilégiant les opérations plus aisément adaptables
- Pour redéployer des opérations. L'appui des corps intermédiaires doit être particulièrement valorisé pour optimiser l'efficacité opérationnelle.
- Pour optimiser l'articulation avec les fonds européens, qu'ils soient gérés par l'Etat ou la Région. Le fonds REACT EU doit être particulièrement valorisé.
- Pour éviter que des crédits non engagés par l'Etat avant

la fin 2022 soient transférés vers d'autres Régions. Toute forme de « dégageant d'office » pratiquée pour les fonds européens doit être évitée.

- Pour effectuer un suivi précis et rendu public des projets, de leur avancement, notamment au titre de la déclinaison la plus détaillée des enveloppes d'autorisations de programme en crédits de paiement.
- Pour partager régulièrement des bilans d'exécution physique et financière à destination des élus et de la société civile représentée par le CESER.

## **Articulation avec les territoires**

Si un objectif de cohésion territoriale est affiché dans l'accord de relance, il ne doit pas se limiter à la mise en œuvre des projets d'infrastructures de transport ou à très haut débit, de formation et recherche ou d'équipements de santé listés dans l'accord. Il faut aussi promouvoir le maillage des réseaux d'acteurs, les plus à même de dynamiser l'intelligence collective valorisant une richesse inestimable de diversité des territoires en Auvergne-Rhône-Alpes.



## CONTRIBUTEURS

### ► Bernard LAURENT

Président de la commission 10 « Budget – Finances » (collège 2)

### ► Laurent CARUANA

1<sup>er</sup> vice-président – Référent de la commission

### ► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

## Collège

### 1\*

- BERTHE Christian (CCIR)
- BRUNET Christian (U2P)
- DUBOISSET Gilles (CCIR)
- FIALIP Yannick (CRA)
- LASSALLE Valérie (FNTR)
- LATAPIE Didier (CRMA)
- LE JAOUEN Eric (MEDEF)
- PANSERI Anne-Sophie (MEDEF)
- PFISTER Françoise (UIMM)

## Collège

### 2\*

- BEAUJOU Victoire (CFDT)
- BLACHON Eric (FO)
- BOLF Edith (CFDT)
- FATIGA Antoine (CGT)
- GILBERT Madeleine (CFE-CGC)
- GILQUIN Jean-Pierre (FO)
- GRANGER Karine (CGT)
- HOURS Eric (CGT)
- LAMOTTE Bruno (CFDT)
- LE GAC Elisabeth (CFDT)

## Collège

### 3\*

- CHAPPELLET Jean (URIOPSS)
- CLAVERANNE Jean-Pierre (CREAI)
- CONDAMIN Yvon (MRIE)
- EROME Georges (FRAPNA)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- MEZUREUX Nathalie (Universités)
- PELLA Dominique (Universités)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



## CONTRIBUTEURS

### Collège 1\*

- REYNIER Frédéric (BT)
- ROBILLARD Pierre (CJD)
- TARLIER Bruno (CPME)

### Collège 2\*

- LOZAT Jean-Luc (CFDT)
- MARGERIT Laurence (CGT)
- MYC Michel (UNSA)
- MURCIA Jean-Raymond (CGT)
- NINNI Agnès (CFDT)
- PICHOT Arnaud (FO)
- SALA Chantal (CGT)

### Collège 3\*

- PESCHIER Rémi (CRT)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- POSSE Robert (UFC que choisir)
- SAGOT Fabrice (FCPE)
- VARICHON Béatrice (Lyon Place financière)
- VERDIER Jean-Louis (PQ Environnement)
- VIGNAT Josette (CRT)

\* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

## Remerciements

*Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.*

*Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.*

## Remerciements

**NOARS Françoise**, Secrétaire générale aux affaires régionales, Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

**PELLETERET Sylvain**, Secrétaire général adjoint aux affaires régionales, Préfecture de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

**BAILBE Philippe**, Directeur général du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**FIGUET Bernard**, Directeur général délégué du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**PERNAUDET Sébastien**, Directeur général adjoint du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**SIMON Claire**, Directrice des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**BONNEVILLE Agnès**, Directrice adjointe des finances du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**BEZINA Pierre**, Directeur de l'aménagement du territoire et de la montagne du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

# Déclaration des groupes

---

## ► INTERVENTION DE Didier LATAPIE, Au nom du collège 1

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les conseillers.

Tout d'abord nous tenons à remercier le travail effectué par la commission 10 sous la présidence de Bernard LAURENT qui a su permettre l'expression des conseillers de base dans un aéropage de 10 présidents de commissions très prolixes de et son chargé d'étude Michel RAFFIN sans qui nous aurions eu grand mal à ne pas perdre le fil et à titre personnel Christian Brunet qui a grandement contribué à la rédaction de cet avis.

En effet, la complexité et l'enchevêtrement des sujets (accord de relance, plan de relance et CPER) ont nécessité une attention particulière de la commission et un éclaircissement nécessaire par les services de la région que nous remercions également. A ce stade nous regrettons toutefois qu'à aucun moment cette décision modificative n'ait été portée politiquement par un élu de la région.

Cette décision modificative vient consolider le budget primitif 2021 qui vise à surmonter la crise économique sur des projets prêts à démarrer sur 2021/2022 avec un volume supplémentaire de crédit de 822 millions d'autorisations de programme (en investissement et fonctionnement) et 522 millions de crédits de paiement.

Ces crédits doivent permettre de maximiser les paiements le plus rapidement possibles pour relancer l'activité, en complément du plan de relance régional déjà validé en juillet à hauteur d'un milliard d'euros.

L'articulation complexe des budgets affectés, leurs ventilations et les dispositifs d'urgences sont particulièrement bien expliquées et identifiés dans l'avis de la commission.

Nous regrettons cependant le manque de lisibilité des différents programmes et dispositifs d'intervention sans que soient précisés l'utilisation des crédits déjà ouverts et les crédits réellement nouveaux. De même un plan glissant de la consommation de ces crédits.

L'accord Etat Région pour la relance signé le 16 janvier représente un volume de crédits à engager avant fin 2022 de 2,83 milliards.

Cet accord de janvier annonce un effort de la région majoritairement orienté vers les infrastructures de transport et interroge par rapport au montant global:

Leur soutien représente 860 millions pour le ferroviaire, 90,5 millions pour les routes et 46 millions pour les vélos et transports en commun ce qui représente 996 millions soit plus de 50% de l'enveloppe cumulée Etat-Région et au final un effort global régional de 65%.

85 millions en faveur de la formation professionnelle, 34 Millions pour l'axe cohésion sociale, 26 millions pour les musées, 10 millions pour la recherche et l'innovation, 8 millions pour la rénovation énergétique des lycées, 7 millions pour les maisons de santé et centres hospitaliers, 5 millions pour des bâtiments de formation sanitaire et sociale.

Nous pouvons regretter l'identification non précisée concernant le Plan montagne, il n'est pas raisonnable que des entreprises, leurs dirigeants et salariés soient les otages d'une campagne électorale... les annonces pour soutenir ce secteur doivent voir le jour dans les meilleurs délais c'est tout un pan de notre économie régional qui en dépend.

Concernant les autorisations de programme issu des fonds européens REACT EU s'élevant à hauteur de 148 millions, ils sont orientés pour 80 millions à l'économie, 40 millions aux lycées, 12 millions à la santé et 16 millions pour la formation-emploi.

**Les mesures d'urgence** à hauteur de 197 millions dont une partie des fonds européens concerne notamment les aides accordées aux commerçants et aux artisans à l'instar des taxis associés aux transports des personnes âgées devant se faire vacciner pour des avances remboursables à travers le fonds région unie.

La lutte contre la pandémie contribuant au dépistage et à la vaccination.

Le soutien au protocole sanitaire renforcé dans les lycées (matériels et personnels) et d'autres actions donnant lieu à des subventions à des tiers.

Enfin, Passer de l'opacité à la clarté, des annonces aux « plans glissants » est également indispensable pour l'ensemble des décideurs, au nom de l'anticipation et de la visibilité sur l'action publique que le **CESER appelle de ses vœux de manière récurrente** et sans voir à ce jour d'amélioration. Le collège 1 insiste sur la nécessité d'une recherche permanente de cohérence entre les dispositifs avec l'implication indispensable de tous les acteurs sociaux économiques locaux et territoriaux.

Suite à ces observations, sauf expression individuelle, le collège 1 votera favorablement sur l'avis qui lui a été proposé mais je rajouterais non sans humour et humeur, mais jusqu'à quand ?

---

## ► INTERVENTION DE Jean-Marc GUILHOT, Au nom de la CFDT

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, chers collègues,

L'examen de cette décision modificative si particulière, tant dans sa nature que dans son poids budgétaire, nous donne l'occasion de revenir sur la méthode de travail qui nous est imposée ainsi que sur la considération accordée au CESER.

Les habituelles remarques quant au rétrécissement des délais pour émettre un avis ont une signification toute particulière s'agissant d'examiner deux documents budgétaires (DM et CPER) simultanément en si peu de jours calendaires. L'exécutif régional aura beau déclarer sa flamme au CESER, nous attendons des actes et, de ce point de vue, la situation s'est bien dégradée au cours de la dernière décennie. Si bien qu'on peut souligner que les avis budgétaires pédagogiques du CESER permettent probablement d'éclairer la lanterne des conseillers régionaux et celui-ci ne rompt pas la tradition : il pallie le manque de clarté dans la présentation (et ce n'est pas le fait des services de la région mais plus sûrement celui de l'absence de présentation politique de cette DM) et apporte des propositions encore une fois constructives.

Pour la CFDT, trois points semblent donc saillants : une confusion de dispositifs, une nébuleuse autour des autorisations de programme et une politique d'affichage toujours aussi lourde.

### **La confusion des dispositifs et des crédits...**

Notre demande en décembre d'une mise en perspective des différents dispositifs d'intervention pluriannuelle ne relevait pas du caprice : il manque un tableau de synthèse donnant de la lisibilité à ces dispositifs poupées-gigognes.

On nous présente un budget prévisionnel d'investissement d'1,6 Md €, que la Région compare avec le niveau d'investissement de la région en 2015 alors que les crédits étatiques et européens, exceptionnels du fait de la crise, devraient amener l'exécutif régional à davantage de modestie. Son document indique que la DM intègre l'enveloppe européenne React-EU dont on ne sait pas

si elle figure dans ce 1,6 Md d'investissement... Idem sur la distinction entre crédits de cette DM dite de relance et ceux de la partie relance du CPER. Idem, mais les exemples sont légions, sur l'inscription de 17,8 M€ sur l'environnement afin de poursuivre, nous dit-on, les actions du plan de relance de juillet dernier : inclus dans ce CPER ? Un peu ? Beaucoup ?

Dernier exemple avec le tableau du vote de la section investissement en opérations ventilées, dont on voit mal à quoi correspond le montant FEDER de 65 M€ sur la ligne « propositions nouvelles du Président » sachant qu'il s'agit de fonds européens dont la Région n'est qu'autorité de gestion.

Bref, des imbrications et une confusion que ce projet d'avis tente valeureusement d'éclaircir.

### **... s'ajoute à la nébuleuse entourant les autorisations de programme...**

La confusion monte encore d'un cran si l'on essaye de trier les autorisations de programme : la part régionale de l'accord s'élevant à 1,537 Md € s'inscrit-elle en AP ? En totalité ? Partiellement ? Existe-t-il des « coups partis » en AP déjà ouvertes dont nous n'aurions pas connaissance puisqu'il ne nous est fourni aucun suivi des AP ?

Dans le plan de relance de juillet, le milliard sur lequel a lourdement communiqué la Région, nous avons 983 M€ dont on voit aujourd'hui que, seuls, 24 M€ ont été ouverts. Sauf s'il y a eu d'autres ouvertures dont nous n'avons pas connaissance.

De même, on nous informe d'ouvertures budgétaires à hauteur de 592 M€ en APAE : il reste décidément beaucoup de chemin à parcourir pour atteindre le 1,537 Md de part régionale affiché dans cette DM. Comment débloque-t-on 1 Md d'investissement en 2 ans ? Ou bien existe-t-il des ouvertures antérieures d'AP sans qu'on le sache ?

Enfin, qu'en est-il du stock d'AP de la région ? On a aujourd'hui une inscription de 704 M€ d'AP nouvelles qui va encore grossir un stock déjà très conséquent qui relativise fortement le discours du Président de Région sur sa performance en matière d'investissements.

### **... et permet de faire perdurer une politique d'affichage inextricable.**

Lors de l'examen du Compte administratif du dernier exercice clos, la commission 10 avait évalué le stock d'AP à 5,185 Mds €. En d'autres termes, la région détenait dans son stock près de 5 années d'investissement : des investissements annoncés, promis et en souffrance.

Couplé avec le discours sur la baisse des dépenses de fonctionnement au profit de cet investissement en souffrance, on a droit de façon récurrente à la mise en avant d'une pseudo-distinction entre fonctionnement et investissement qui, de fait, vole en éclat : les crédits qualifiés d'investissement dans cet accord de relance en soutien à l'économie ou au social sont un savant mélange de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Revenons un instant sur la compétence obligatoire cruciale pour l'avenir d'Auvergne-Rhône-Alpes : la formation. Les crédits qui lui étaient antérieurement alloués ont fondu au champ d'honneur de la diminution des dépenses de fonctionnement : presque 1/4 de réduction de crédits en 4 ans.

Dans les 704 Mds € d'AP nouvelles présentées aujourd'hui, seules 1,05 % vont sur la formation.

La région communique sur le maintien de ce budget au niveau de 2019, omettant de préciser que 2019 est le point bas de l'effort régional : - 139 M€ entre 2015 et 2019... L'effort dans cet engagement contractuel repose sur l'Etat et bien peu sur la région. Sans cette crise et l'accord de relance, la contribution régionale à l'investissement dans les compétences aurait bien entendu poursuivi sa chute : il aura fallu une DM pour maintenir les chiffres déjà faibles de 2019. Mais relevons, pour être complet, que la région s'engage à en assurer l'ingénierie.

Cependant, la mobilisation sur un volet jeunes spécifique à notre région ressemble à s'y méprendre à une coquetterie politicienne du Président de région puisque, ailleurs, cette mobilisation est chaque année à l'œuvre au travers notamment des PIC régionaux qu'en Auvergne-Rhône-Alpes nous avons repoussé à grand renfort de communication... Ceci dit, nous saluons le

retour de la région sur le chemin du partenariat.

Nous reviendrons pour conclure sur la définition de la relance : on trouve en effet un saupoudrage sur nombre de secteurs, y compris ceux qui, à l'instar du bâtiment et des travaux publics, ne semblent pas les plus impactés par la crise. On aurait pu s'attendre à une concentration plus forte des efforts sur ceux qui sont le plus en souffrance, qu'il s'agisse de l'aéronautique, du tourisme ou de l'événementiel.

Ce projet d'avis rappelle donc utilement que le choix des priorités et la sélectivité des opérations, notamment sur les critères d'effet-levier et de projets structurants, est essentiel.

La CFDT salue le travail de la commission et approuvera ce texte qui devrait être bien utile à l'Assemblée du Conseil régional.

Je vous remercie.

---

## ► INTERVENTION DE Karine GRANGER, Au nom de la CGT

Cette première décision modificative 2021 qui ne sera sans doute pas la dernière, au regard du calendrier de la Région, permet donc de compléter le budget primitif 2021, en intégrant notamment les crédits correspondant à la première annuité des plans de relance nationaux et européens.

Rappelons que le budget prévisionnel 2021, en hausse de 2,4 % était globalement un budget identique à celui de 2020.

Cette délibération modificative est donc sans surprise dans les montants annoncés, à savoir une enveloppe supplémentaire de 300 millions largement constituée de ressources en provenance de l'Union Européenne et du Plan de relance national, intégrant la première annuité du CPER.

Au-delà de l'annonce de l'Exécutif, la compréhension du rapport est rendue très difficile en raison de l'absence de tableaux d'articulations entre les différents dispositifs de relance et un flou artistique entre les crédits valorisés et les crédits contractualisés. Nous sommes confrontés à un budget en mode "poupées russes" dont le manque de transparence est préjudiciable.

Nous avons bien compris qu'une partie des enveloppes non engagées en 2022 pourraient être perdues. Néanmoins, il est permis de s'interroger sur la précipitation de déclinaison des 3 axes annoncés : compétitivité, cohésion et écologie, engagées sans réelle évaluation préalable, si ce n'est un recensement d'opérations à mener au titre de compétences partagées et dans un objectif affiché de pouvoir capter des fonds supplémentaires au niveau de l'Etat auprès de France relance.

Force est de constater que la politique de guichet à coups de subventions menée par l'Exécutif régional en choisissant de diminuer les budgets de fonctionnement conduit à limiter les capacités d'analyse, de stratégies, d'ingénierie, de coordination et de contrôle de la Région.

Concernant les investissements annoncés, force est de rappeler que prendre des mesures concernant les infrastructures de transport, la formation, l'aménagement du territoire et les aides à l'économie constituent aussi des choix essentiels en matière d'enjeux climatiques et démocratiques. Or les citoyens, les travailleurs ont été largement impactés dans leur vie quotidienne par des restrictions à leur liberté d'expression et d'action. L'État, quant à lui, a été jugé responsable par le Tribunal administratif de Paris de manquements dans la lutte contre le réchauffement climatique et les 149 propositions de la Convention citoyenne ont été vidées à travers le projet de Loi Climat en cours d'examen de toutes les mesures qui auraient pu contribuer au financement de la transition écologique, tout en réduisant les injustices fiscales et sociales.

Ainsi, si nous pouvons saluer les efforts concernant le ferroviaire (même si nous n'avons aucun détail sur ce qui sera fait, ce qui est nouveau ou ce qui constituera un recyclage), nous n'oublions pas le choix catastrophique en matière environnementale de l'Exécutif concernant les travaux d'aménagement de la route nationale 88 en Haute Loire.



De même concernant la déclinaison régionale du dispositif "un jeune, un emploi" : Derrière l'objectif de diminution du taux de chômage ciblé sur les moins de 26 ans, ce plan n'est-il pas avant tout une vaste opération de communication pour le seul affichage d'une politique du nombre où les questions de sortie des dispositifs, de qualité de l'emploi, d'accompagnement social ne sont pas la priorité ?

L'ensemble de ces politiques publiques échappent au contrôle des citoyens et partenaires sociaux puisqu'ils ne pourront que les suivre dans le cadre d'un Comité Régional. Alors que le pilotage sera assuré en comité restreint par le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional et le Directeur des finances publiques, cela pose au niveau de la gouvernance un déficit de démocratie et de coordination avec les acteurs et les territoires.

Comme nous l'avons déjà indiqué, ce budget 2021 est avant tout un budget de fin de mandat visant à mettre en avant l'action de son seul président.

Il est permis de penser que le "plan Montagne" annoncé à grand renfort de communication sera explicité fort à propos lors d'une nouvelle délibération modificative qui pourrait de manière opportune se situer au moment des prochaines élections. Nous pouvons néanmoins affirmer qu'il n'y a eu aucune concertation avec les représentants des salariés, et qu'il n'est pas certain que ce plan visant à développer une nouvelle économie réponde aux besoins d'une montagne pour tous dans le respect des enjeux écologiques et environnementaux.

Alors que le contexte pandémique nécessitait un plan de rupture permettant de rassembler les citoyens autour d'un projet innovant répondant à leurs besoins et ceux de la planète, les habitants de la Région se retrouvent une fois de plus absents de la scène démocratique face à un plan de relance du vieux monde.

L'avis du CESER prenant en compte une partie de nos réserves, nous le voterons.

---

## ► INTERVENTION DE Michel MYC, Au nom de l'UNSA

La crise sanitaire qui dure dans notre pays comme partout dans le monde mobilise l'ensemble des sociétés et de nombreux plans de relance annoncés se mettent en œuvre. Il est important de noter que, dans cette crise, les pays européens ont collectivement choisi d'emprunter ensemble. Notre pays déploie ainsi un Plan de relance affiché de 100 milliards d'euros, Plan de relance dont l'UNSA continue de demander un rééquilibrage en direction des plus fragiles, touchés de plein fouet par la crise sanitaire, économique et environnementale afin de ne pas laisser accroître et s'installer encore plus les inégalités, la précarité et la pauvreté.

L'UNSA a rappelé le 16 février dernier en commission sur l'avenir des finances publiques qu'elle souhaite que la dette née de la crise COVID et de sa gestion, devienne une dette à la seule charge de l'État, et isolée de la dette publique. Pour l'UNSA, le plan de relance doit nécessairement intégrer des mesures de soutien à la consommation des ménages et à la relance de l'économie. Il doit par ailleurs traiter des questions de taxation, de fiscalité et de conditionnalité des aides versées aux entreprises.

Pour l'UNSA, le plan de relance et les modifications budgétaires qu'il engendre pour notre région doivent tenir compte des disruptions engendrées par la crise ; sinon ce plan sera incapable d'anticiper sur la bonne trajectoire à suivre. Or il est à noter dans cette décision modificative que les projets qui bénéficieront d'un financement issu du plan de relance sont des projets prêts à démarquer et pensés pour la plupart avant la crise. Pour valider leur adéquation à la situation et assurer l'articulation avec le CPER, un moyen serait d'instaurer une véritable conditionnalité, notamment des aides versées aux entreprises, et d'impliquer les organisations syndicales et les territoires en les associant pour planifier les orientations nécessaires et pas seulement pour les en informer.

L'enjeu de ce plan pour notre région n'est pas seulement que les chantiers reviennent prioritairement aux entreprises de la région mais bel et bien que leurs retombées soient profitables à l'ensemble de ses citoyens et notamment aux jeunes et aux plus démunis, et qu'elles assurent le maintien dans l'emploi de toutes celles et ceux qui risquent de le perdre afin de prévenir des

conséquences que cela va induire sur leur vie et celle de leur famille.

L'UNSA s'associe à l'avis du CESER en demandant qu'un effort de clarté et de pédagogie soit fait dans ce travail de planification pour un meilleur exercice de la démocratie ; elle demande aussi que notre région se projette au-delà de la crise et affirme le besoin d'une région plus prospective capable de mieux cibler les secteurs en souffrance comme par exemple l'approvisionnement des ressources alimentaires aux associations, la précarité énergétique ou encore la fracture numérique.

L'UNSA votera cet avis.

---

## ► INTERVENTION DE Josette VIGNAT lue par Christian MASSAULT, Au nom du collège 3-4

Monsieur le Président, cher-e-s collègues

Maitriser le langage et le fonctionnement des finances publiques n'est pas chose aisée ! De plus l'année 2020, impactée fortement par la situation sanitaire et économique, a vu se multiplier les différents projets et accords de relance, tous nécessaires et indispensables pour la survie de notre économie.

Dans un premier temps nous tenons à remercier le Directeur général des services de la Région et ses collaborateurs pour leur disponibilité et leur écoute lors de notre réunion du 12 février dernier.

Hormis le délai très court qui nous est imposé, mais ce n'est pas nouveau me semble-t-il, afin de prendre connaissance du projet, il faut **comprendre les différents dispositifs** : plan de relance, accord de relance, autorisation de programme, autorisation d'engagement, crédit de paiement... Heureusement nous avons Michel Raffin qui nous a décrypté d'une manière remarquable ces dispositifs et nous le remercions vivement !

Suite au projet de DM (décision modificative n°1) pour l'exercice 2021, voici les remarques que nous formulons :

Il est important de rappeler que notre avis sur la déclinaison des plans de relance en région, peut utilement s'appuyer sur les **travaux du CESE**.

D'une façon générale, l'avis de la commission pointe que l'on ne peut se contenter d'**effets d'annonces**, mais qu'il y a nécessité à disposer d'outils précis pour le suivi de l'exécution.

La question de la **conditionnalité des aides**, si elle ne fait pas l'unanimité mérite néanmoins d'être posée.

**Comment suivre les différents programmes ?**

Suite à l'accord de relance signé en janvier entre le Premier Ministre et le Président de région, le budget primitif se trouve consolidé par la DM pour 822 M€ en autorisations de programme et 522 M€ en crédit de paiement.

**Quelles sont les dépenses déjà engagées ? Quels sont les crédits ouverts ?**

**Quelles sont les nouveaux crédits ? sur quels secteurs ? quelles sont les priorités ?**

Dans l'accord de relance, certaines thématiques ont été fléchées, sans pour autant rentrer dans les détails : l'écologie, les transports, la culture, l'enseignement supérieur et la recherche, le social

Le travail de la C10 sur la DM est très complet et clair, notamment pour les **associations** qui sont bien positionnées dans le texte comme des **acteurs économiques incontournables et des moteurs pour l'action publiques** même si en matière de solidarité la question ne se concentre pas uniquement sur l'aide alimentaire (logement, accès aux soins, ...)

Qu'en est-t-il du **tourisme**, secteur totalement impacté par la pandémie, fléché par 6 M€ dans le plan de relance de juillet 2020, la montagne devant être prise en charge par une **nouvelle DM plan montagne**, rapidement, car les crédits doivent être affectés de manière urgente auprès des acteurs.

Il nous manque cruellement des **tableaux de bord**, pédagogiques, clairs et pouvant être réactualisés, comme cela a été mentionné dans l'avis.

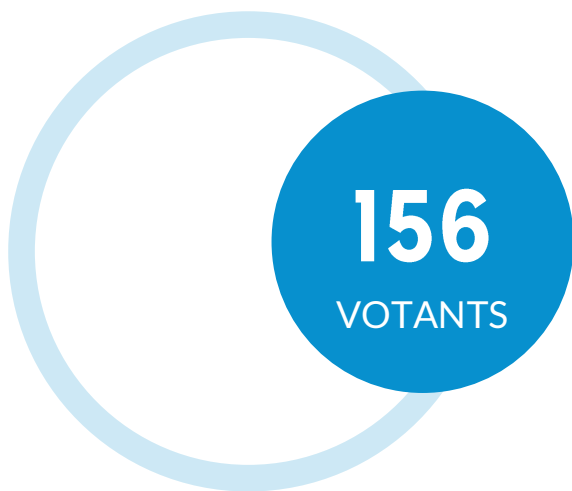
**La gouvernance**, assurée par un comité de pilotage, autour de Préfet et du Président de région, doit être forte et efficace pour assurer la mise en œuvre rapide des crédits de l'accord de relance. L'exercice de la démocratie demande **une transparence** dans les informations reçues afin de permettre un suivi efficace.

Comme cela a été dit dans l'avis, l'objectif de cohésion territoriale est affiché dans l'accord de relance, il faut pour cela **promouvoir le maillage des réseaux d'acteurs** qui sont plus à même de dynamiser « l'intelligence collective » et ainsi valoriser la diversité inestimable de nos territoires.

Sauf intervention individuelle, le collègue 3-4 votera cet avis

# Résultats des votes

Assemblée plénière du 22 février 2021



**154** ONT VOTE POUR

**1** A VOTE CONTRE

**1** S'EST ABSTENU

**0** N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian	X			
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné(e)				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie	X			
		VENOSINO Dorothée	X			
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	BESSON-THURA Séverine				
		CADARIO Jacques	X			
		STOJANOVIC Sandrine	X			
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		DESPRET Françoise				
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	GIROD Pierre	X			
		LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		PELLISSIER Elisabeth			X	
		PEYREFITTE Carole	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
ROBERT Anne-Marie		X				
Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre					
Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X				
	CLEMENT Florence					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	LASSALLE Valérie	X			
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	THAUVETTE Alain	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELOIN Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	FIALIP Yannick		X		
		FLAUGERE Jean-Luc				
		Non désigné(e)				
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean				
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GRANGER Karine	X			
		GUICHARD Karine	X			
		HOURS Eric	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent				
		SALA Chantal	X			
	TOURNEUX Stéphane					
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BEAUJOU Victoire	X			
		BOLF Edith	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian				
		LAGNIER Christine				
		LAMOTTE Bruno	X			
		LE GAC Elisabeth	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
MORAIN Marie-Christine		X				
MORISSE François	X					
NINNI Agnès	X					
RAUFAST-BENBAKKAR Michelle	X					
ROBERTO Sansoro	X					
SCHMITT Isabelle	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre				
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène				
		VINCIGUERRA Pio	X			
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard	X			
		RUCKA Agathe	X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
<b>3</b>	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	Non désigné(e)				
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henry	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA I Auvergne et le CREA I Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X			
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				



Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		Non désigné(e)				
		DUMASY Lise				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	MEZUREUX Nathalie	X			
		BENOIT Jean-Marie	X			
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	ZAYET Zihar	X			
		VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes et Filactions	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	Non désigné(e)				
		MEKEDDEM Nassim				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne				
		VIARD Marcel				
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		JUILLAND Christine				
		LE FAOU Michel	X			
		PATAT Salomé				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas	X			
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie		X				
GUIEAU Willy		X				
VERDIER Jean-Louis		X				
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis				
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe	X			

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,  
inscrivez-vous à notre newsletter sur

[lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr](mailto:lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr)

ou retrouvez les informations sur le site internet  
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

## AVIS

Le CESER est appelé à se prononcer sur une décision modificative budgétaire singulière par son volume de crédits (822 M€ d'autorisations de programme et 528 M€ de crédits de paiement) et par son enjeu relatif à l'urgence de relancer l'activité mise à mal par la crise sanitaire.

Il s'agit pour l'essentiel d'engager le plus rapidement possible des crédits territorialisés du plan de relance national, lui-même soutenu pour une part par l'Union Européenne, et concrétisé par l'accord Etat-Région signé à Lyon le 16 janvier 2021. Ce sont au titre de la territorialisation du plan national de relance 592 M€ d'autorisations de programme et 331 M€ de crédits de paiement, orientés largement vers le réseau ferroviaire et vers trois autres axes majeurs (sur la cohésion, la compétitivité et l'écologie, selon la terminologie de l'Etat).

Compte tenu de la multiplicité des annonces-source de confusion- de plans et programmes pluriannuels différents tous fléchés sur une relance bienvenue en cette période de crise, le CESER appelle de ses vœux des tableaux de bord pédagogiques et actualisables précisant clairement les engagements d'autorisations de programme et leur déclinaison en crédits de paiement. Cet effort de clarté favoriserait un meilleur exercice de la démocratie. Le CESER demande une priorisation des actions de l'accord de relance selon leur capacité à générer le plus grand effet de rebond. Une mise en œuvre efficace des crédits passera par une gouvernance régionale forte. Une articulation avec les territoires sera enfin indispensable.

DECISION MODIFICATIVE | BUDGET REGIONAL | FINANCES LOCALES | PLAN DE RELANCE NATIONAL | TRANSPORT FERROVIAIRE | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123 rf

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20